

Les ECOLES

D'après les archives, un enseignant aurait été mis à la disposition des enfants de la commune avant 1850. Mais ce dont on est certain, c'est que ce sont des religieuses qui sont chargées de l'instruction de tous les élèves de la commune jusqu'en 1861. En revanche, le lieu où sont rassemblés les enfants à cette époque n'est mentionné nulle part.

Le 07 Septembre 1854, le sieur **THEVENET** loue à la commune une maison qui sera utilisée comme maison d'école. Le prix de la location est de 150 Francs.

Le bail consenti en 1854 étant expiré, le Maire Pierre **ROBIN** loue le 10 Septembre 1855 une nouvelle maison au bourg, dont Léonard **FARNIER** est propriétaire, pour y établir une salle de classe. Dans le bail, il est précisé que cette maison est bien située au bourg, mais son emplacement exact n'est pas indiqué.

Le 02 Juin 1856, la municipalité reçoit l'approbation des « Bâtiments civils » pour l'acquisition d'une maison en vue d'y établir une école et une mairie.

Le 06 Mai 1858, Le conseil municipal fixe la rétribution de l'institutrice à 500 Francs.

Par acte du 06 Novembre 1859, la commune fait l'acquisition d'une maison appartenant au sieur Emery **JAMES**. Le montant de l'achat s'élève à 2.092 Francs. Des travaux sont nécessaires pour la transformation en école et Mairie. Ces travaux d'aménagement sont évalués à 2.448,45 Francs. Le bâtiment restera Mairie 118 ans et Ecole 131 ans.

En 1859, le Maire propose à son Conseil de recruter un instituteur laïc qui serait sur place pour assurer les fonctions de secrétaire de Mairie. En effet, jusqu'à cette date, le secrétaire venait de façon irrégulière d'une commune voisine.

Le 12 Février 1860, le Maire installe Mademoiselle Marie-Thérèse **BUFFIN** (sœur scholastique) en qualité d'institutrice communale en remplacement d'une religieuse du même ordre.

Le 09 Octobre 1861, Monsieur Jean-Pierre **MARTIN** est nommé instituteur de Versaugues par l'inspecteur d'académie. Il remplace définitivement les religieuses.

Le 23 Octobre 1862, se présente devant le Maire de la Commune la Dame Thérèse **AUBAGUE**, en religion sœur Saint Jean Baptiste de la Congrégation de l'Enfant Jésus, du Puy, pour lui déclarer son intention d'ouvrir une école primaire libre où elle a déjà exercé.

Par la suite, le curé Jacques **BERNARD** crée une école libre de filles dirigée par des religieuses. Cette école aurait été située à l'emplacement de la maison propriété actuelle de la Famille PLANAT-MARTIN.

A la réunion du Conseil Municipal du 25 Octobre 1863, Le Maire porte à la connaissance des conseillers une lettre du curé sollicitant un secours de la part de la commune pour lui venir en aide des frais qu'il a engagés dans l'établissement de l'école libre des filles.

La commune lui sait gré de son initiative et reconnaît que c'est un bienfait mais l'informe qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour lui accorder la moindre aide.

A la réunion suivante, le 29 Novembre 1863, le Maire communique aux membres du Conseil l'avis de l'Inspecteur d'Académie au sujet de la demande du Curé. L'inspecteur considère que cette commune de 429 habitants n'a aucune ressource, que l'instituteur reçoit la somme de 86 Francs attribuée par la municipalité, le supplément provenant de l'Etat et du Département et que la commune est suffisamment imposée (Outre la participation de l'Etat et du Département, le traitement de l'instituteur était composé d'une indemnité versée par la commune et d'une participation des parents des élèves).. Il précise qu'elle est pourvue d'un établissement public et que, même si l'école communale restait mixte, le nombre des enfants des deux sexes ne dépasserait pas cinquante. A cette époque, seuls les garçons fréquentaient l'école publique.

Dans la délibération du Conseil Municipal du 14 Novembre 1866, le Maire fait part d'une lettre du Curé demandant à ce qu'il y ait deux écoles à Versaugues. Il précise que la première, celle des garçons, soit dirigée par un instituteur et que la seconde, qui est une école de fille déjà dirigée par une religieuse, devienne communale. Il demande aussi qu'une somme de 100 francs (seulement) soit votée pour l'entretien du local déjà fourni par lui et qu'il s'engage à continuer à mettre à disposition et pour soutenir la subsistance de l'institutrice à venir.

Alléguant que la commune de Versaugues n'a que 447 habitants, le Conseil déclare qu'il ne doit pas exister deux écoles. Les revenus de la commune ne permettant pas de faire face à la dépense que nécessiterait annuellement une école de filles, le Conseil propose que la maison destinée à recevoir les deux sexes soit remise en état.

En 1869, la commune entreprend donc la restauration du logement de l'instituteur, la construction d'un four à pain pour l'instituteur, la construction d'un hangar pour abriter le bois, la clôture de la cour, l'établissement de lieux d'aisance, l'établissement d'un jardin pour l'instituteur qui, ainsi, pourra donner aux élèves quelques notions d'horticulture et d'arboriculture. (Actuelle propriété de la famille ANDRE)

Le montant des travaux s'élèvera à la somme de 5.115,52 Francs, y compris les honoraires dûs au géomètre et à l'architecte.

Il est indiqué que, dans les années 1870, l'instituteur dispense des cours du soir aux adultes pendant l'hiver.

A la réunion du Conseil Municipal du 16 Mai 1880, Le Maire donne connaissance d'une lettre adressée par le Curé de Versaugues. Celui-ci s'offre à donner une maison située au bourg pour l'établissement d'une école laïque ou congréganiste. Le conseil refuse la proposition prétextant que la maison offerte nécessite trop de réparations annuelles et ne convient nullement pour y établir une école.

En Janvier 1894, le Ministre de l'Instruction Publique, par l'intermédiaire du Préfet, adresse une circulaire au Maire de Versaugues pour le choix du remplacement de l'instituteur par une institutrice pour diriger l'école mixte de la commune. Tous les conseillers, sauf un, décident le maintien de l'instituteur.

La fermeture de l'école libre des filles aurait eu lieu au début de l'année 1900. En effet, sur l'annuaire de Saône et Loire de 1899, sont encore mentionnés la présence d'une institutrice congréganiste et d'un instituteur laïque.

En 1904, la Mairie était au premier étage du bâtiment regroupant la Mairie et l'école. Comme l'accès à la Mairie présentait un inconvénient, il fut décidé d'ajouter cette pièce au logement de l'instituteur et de transformer le fournil en salle de Mairie. Le montant du projet fut évalué à 2.200 Francs.



L'école de Versaugues fut très longtemps constituée d'une classe unique (de 1861 à 1964). Elle rassemblait tous les enfants de 6 à 12 ou 13 ans et tous les cours y étaient dispensés par une seule personne (du cours préparatoire à la préparation au Certificat d'Etudes). Le maître ou la maîtresse se consacrait plus particulièrement aux grands pour leur fin d'études. L'enseignant faisait appel à ses plus grands élèves pour le seconder en assistant les plus jeunes dans l'exercice de la lecture et de l'écriture.

Se sont succédés au poste d'instituteur unique à partir de 1861, année de la nomination de Jean-Pierre **MARTIN** : Joseph **JAMES**, M. **BLONDEAU**, Pierre-Marie **DEJOUX**, Jean Pierre **ROBIN**, Philippe **BERTHIER**, Pierre **LABROSSE**, Victor **THEVENET**, Antoine **POYET**, Jean-Baptiste **BRUN**, Mlle Marguerite **MUSSIER**, Mlle **COMTESSE**, Mlle Andrée **BUTEAUD**, Mme **ARNAUD**, Mme **DARD**, Mlle **MUGUET** et Mme **MARCAUD**.

En 1964, une deuxième classe est construite dans le prolongement du bucher transformé en préau et, à la rentrée scolaire de Septembre 1964, c'est Mlle **DAUBAS** (future épouse de Charles **DESPIERRES**) qui est nommée directrice de l'école et les élèves sont répartis en deux classes. Mme **MEGLIOR** a la responsabilité des petits (Section enfantine, CP, CE1 et CE2) et Mlle **DAUBAS** a la charge des grands (CM1, CM2 et cours de fin d'études).

A la rentrée scolaire de 1967 arrivent Mr et Mme **MILLET**. Les deux postes seront ensuite assurés par Mr et Mme **JURET** puis par Mr et Mme **GISINSKI** et enfin par Mr et Mme **FEYEUX** jusqu'en 1972.

En raison d'une diminution tangible du nombre d'élèves, une classe est supprimée et c'est une classe unique mixte qui est confiée à Mme **GRISARD**, la dernière institutrice de Versaugues.

Comme il n'y avait plus que 9 élèves, la fermeture de l'école est décidée en Juillet 1991 et, à la rentrée suivante, les enfants sont scolarisés à Saint Yan.

Effectifs de l'école de Versaugues

1905	1914	1922	1930	1939	1943	1959	1965	1970	1972	1986	1988	1990
40	33	20	52	23	25	35	35	28	24	15	10	9
